



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 4 mars 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Notre modèle de sécurité sociale est largement basé sur un financement tripartite par les assurés, les entreprises et l'Etat. Il est dès lors essentiel que chacun des partenaires s'acquitte régulièrement de ses obligations.

Pour les assurés, la part de cotisations sociales est retenue directement par l'employeur sur le salaire brut. Celui-ci est alors tenu de verser régulièrement tant la part employeur que la part salariée des cotisations sociales au Centre commun de la Sécurité sociale.

- Etant donné le contexte difficile dans certains secteurs de notre économie et que celui-ci peut influencer la ponctualité du versement des cotisations, nous aimerions savoir de la part de Madame la Ministre comment ont évolué les retards de paiement des cotisations au cours des trois dernières années ?
- Quelle est actuellement le montant total des cotisations impayées ?
- Dans quels secteurs économiques constate-t-on le plus de retards et les sommes de cotisations impayées les plus importantes ?
- Quelle est l'étendue des retards respectivement des parts de cotisations dans le cadre de faillites ?
- Quelle est la démarche du Centre commun de la Sécurité sociale en matière de retards de cotisations ?
- Comment sont respectés les plans de régularisation proposés le cas échéant aux entreprises et indépendants ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Claude Haagen  
Député